



Section locale 501

**No: 780 (Sem. 41)**

**MARDI LE 10 OCTOBRE 08**

Délégués(es)

Alain  
Coté

Daniel  
Lavoie

Daniel  
Paquin

Denis  
Collard

Isabelle  
St-Hilaire

Lynda  
Campeau

Lyne  
Dessureault

Mario  
Bouchard

Michelle  
Clément

Nicholas  
Dalphon

Raphaël  
Labarre

Réal  
Dubois

Réjean  
Audet

Ronald  
Dufort

Sylvain  
Champoux

Marc  
Petitclerc  
(P.A.E)

Ressources  
Humaines

 Desjardins

Caisse  
D'économie

Lundi au jeudi  
10h30@17h00

Vendredi  
10h30@16h00

5705, rue  
Sherbrooke Est  
253-0610

 Desjardins

**CONFÉRENCE : VIRAGE**

 FONDS  
de solidarité FTQ

## PLANIFICATION À LA RETRAITE

**Présentée par :** M. Richard Boivin, planificateur financier de la *Caisse d'économie du Secteur Industriel Montréal* et par Mme Danielle Cartier conseillère en finances personnelles.

**À qui s'adresse cette conférence :** Aux personnes qui entendent prendre leur retraite dans les deux prochaines années, aux conjoints et conjointes.

**Quand :** Mercredi le 29 octobre 08, de 19h00 à 21h30 salle de formation de Mabe dans votre usine.

**Objectif :** Comprendre l'aspect financier de la retraite. **REER VS FERR, CRI VS FRV**

**Contenu du cours :** Analyse des différentes sources de revenus à la retraite ( public, privé et personnel ) avoir une vision à long terme par l'optimisation des revenus tout en considérant les impacts fiscaux à la retraite VS budget à la retraite

**Inscription :** Au bureau du syndicat au poste 3610, avant **lundi le 17 octobre 08**, pour réserver votre place pour vous seul ou avec votre conjoint /conjointe.

## **IMPORTANT..! RELEVÉ DE RETRAITE PERSONNEL 2008**

*Suite à notre demande, la Cie nous a confirmé l'embauche d'une personne pour réviser les relevés de ceux qui ont des erreurs. Alors profitez-en pour faire corriger votre relevé. Informez-vous de la procédure de correction auprès de votre délégué.*

## **LETTRE AU MÉMOIRE D'ENTENTE**

*« MABE Inc. S'engage à effectuer le paiement de l'excédent de vacance selon le calcul de la Loi sur les normes du travail, aux travailleurs concernés, et ce avant le 15 décembre. »*

*Les travailleurs concernés se sont ceux qui ont fait beaucoup de surtemps, et selon le calcul des normes auraient moins de ce qui est prévu à la convention collective*

## **(Vacance) LES NORMES DU TRAVAIL**

*La durée des vacances établie en fonction de la période de service continu du salarié. Pour ce qui est du montant de l'indemnité, il varie selon le salaire gagné pendant l'année de référence en vigueur dans l'entreprise.*

### **Service continu Durée Indemnité**

*Moins d'un an = 1 jour par mois complet de service continu sans excéder 2 semaines 4%*

*1 an à moins de 5 ans = 2 semaines continues 4%*

*5 ans et plus de trois semaines continues 6%*

## **Convention article 10.01 vacances payés**

*Les employés auront à des vacances payées d'après l'échelle suivante :*

*Crédit de service 1 an = 2 semaines de vacances*

*Crédit de service 4 ans = 3 semaines de vacances*

*Crédit de service 10 ans = 4 semaines de vacances*

*Crédit de service 20 ans = 5 semaines de vacances*

*Crédit de service 30 ans = 6 semaines de vacances*

## **SCEP501.COM**

*On a trouvé un nouveau Web Master membre du 501. Le site est reparti et a fait peau neuve.*

## **DATES À RETENIR :**

**PROCHAINE RÉUNION EXÉCUTIF :** Le 14 Octobre de 10h00 @ 12h30.

**PROCHAINE RÉUNION DÉLÉGUÉS :** Le 14 Octobre de 13h30 @ 15h30.